

quelles avances des dits deux pavillons le Consulat a permis, sans toutefois que la présente permission puisse tirer à aucune conséquence préjudiciable à la ville, les dites religieuses n'ayant aucun droit sur les dites avances.

« Et dudit enchant, vis-à-vis les dites écuries du sieur Vidaud sera tirée une ligne droite de vent à bise jusqu'à la face du mur mitoyen d'entre le fonds des dites dames et le sieur Parry ; ce faisant, la rue Clermont à l'endroit du dit enchant demeurera large de 17 pieds (20). »

La première pierre du monastère fut posée le 18 mars 1659 : il paraît que l'abbesse Anne refusa, par humilité, de jouer le principal rôle dans cette cérémonie : ce fut un pauvre, désigné par elle et encore couvert des haillons de la misère, qui plaça la pierre sur laquelle on devait élever une si riche construction. Une invocation à Dieu et aux saints y fut gravée sans faire mention de l'abbesse.

Un palais aussi important eut bien vite épuisé les ressources du monastère et quatre ans après son commencement un emprunt devint indispensable. L'acte capitulaire du 8 juin 1663 explique qu'on avait déjà dépensé cent vingt mille livres et que la façade sur la place des Terreaux allait être incessamment en état de recevoir la couverture. Mais en même temps on constatait la nécessité de compléter les travaux autant pour les empêcher de périliter que parce que l'ancien monastère tombait en ruine et devenait absolument inhabitable.

Le monastère eut toute une série de formalités à remplir pour effectuer cet emprunt. Il fallut faire requête au Parlement qui délégua le lieutenant général

(20) Communiqué par M. Vermorel, voyer en chef de la ville de Lyon.